

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la session régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, le 7 juin 2005 à 19h45.

Sont présents à cette session :

Siège no 1 Monsieur Luc Poulin Siège no 4 Monsieur André Champagne
Siège no 2 Monsieur Gaétan Pelchat Siège no 5 Monsieur Denis Champagne
Siège no 3 Monsieur Daniel Mercier Siège no 6

Monsieur Eric Lapointe, conseiller au siège numéro 6, est absent

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Hélène Poirier.

Madame Edith Quirion, directrice générale - secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Madame Hélène Poirier, mairesse, salue les membres du conseil et les téléspectateurs à l'écoute.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2005-06-166

Il est proposé par Monsieur Daniel Mercier, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant le point autres items ouverts :

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 3 MAI 2005 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 19 MAI 2005

ACTIVITE SPECIALE

4. VISITE : MOISSON BEAUCE

LÉGISLATION

5. SOUMISSION : ASPHALTE
6. SOUMISSION : FAUCHEUSE
7. CONTRAT DE PROPRIÉTÉ : RUES GAGNÉ/LAPOINTE

8. REFECTION ASPHALTE : ROUTE 269 (ST-MARTIN/LA GUADELOUPE)
9. NOMINATION RESPONSABLE : APPLICATION DES RÈGLEMENTS DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE
10. NOMINATION ÉLU RESPONSABLE : SÉCURITÉ CIVILE
11. NOMINATION RESPONSABLE : PRÉVENTION ALCOOL
12. AUTORISATION D'INSTALLATION DE PONCEAU (MESSIEURS ANDRÉ ET YVAN DUBÉ)
13. MISE EN DEMEURE : NETTOYAGE DES ÉGOUTS SANITAIRES – RUE LABRECQUE
14. PRÊT FISCHER : RÉOLUTION 381-89

AQUEDUC-EGOUTS

15. USINE D'ÉPURATION : ARROSAGE (ROUND UP)
16. ECHANTILLONNAGE : PUIT/PUITS D'OBSERVATION
17. DEMANDE D'AUTORISATION : CONDUITE DE DIX POUCES
B) OFFRE DE SERVICES GLD : SERPENTIN

URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

18. RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT : CONSERVATION OU NON DE L'ARTICLE 5.4-CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS
19. DEMANDE DE CONTINGENT DE MISE EN MARCHÉ
20. INTERNET HAUTE VITESSE : SANS FIL
21. RENCONTRE MRC : FIBRE OPTIQUE
22. DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE : FIBRE OPTIQUE
23. DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'ÉQUIPEMENT SUPRALOCAL – CENTRE AQUATIQUE ET RÉCRÉATIF DE LA HAUTE-BEAUCE
24. MOTION DE FELICITATIONS : INDUSTRIE BOURGNEUF

FINANCES-GESTION DES SERVICES

25. PROJET DRAINAGE RUE MERCIER/POULIN : SALAIRE DES EMPLOYÉS/GENERAL
26. POMPAGE PUIT GILLES DUBE : FACTURE/GENERAL

27. BALAYAGE DE RUE : FACTURE MTQ
28. DEPOT ET PRESENTATION DU RAPPORT BUDGETAIRE A LA FIN DE LA PERIODE QUATRE
29. COMPTES DU MOIS

TRAVAUX PUBLICS

30. FOSSÉ GRAND SHENLEY : MARTEAU HYDRAULIQUE
B) RECHARGEMENT DES RANGS : TRANSPORT DU GRAVIER / ABAT-POUSSIÈRE
31. PARC INDUSTRIEL : FORME DE CHEMIN / AMÉNAGEMENT ENTRÉE : LUCIEN GILBERT
32. AMENAGEMENT ENTREE : LUCIEN GILBERT
33. ABAISSEMENT PONCEAU JONCTION : RUE LACHANCE/GREGOIRE
34. DRAINAGE RUE CHAMPAGNE SUD
35. TROTTOIR : DOMINION GRIMM
36. CONSTRUCTION ASSIETTE DE RUE : RUE JOLICOEUR/MERCIER

MATÉRIEL-ÉQUIPEMENT-FOURNITURE

37. VALVE : USINE D'ÉPURATION
38. CAMIONS : PEINTURE DES EQUIPEMENTS MECANQUES
39. CAMION #1 : ÉCHANGE D'ATTELAGE
40. EVALUATION : SOUFFLANTE
41. VENTE : CLOTURE
42. VENTE : BORNE-FONTAINE

PERSONNEL

43. VACANCES : EMPLOYES DE BUREAU

INFORMATION

44. RAPPORT DU CONSEIL DES MAIRES A LA MRC
45. RAPPORT DU DELEGUE A LA REGIE INTERMUNICIPALE

46. CORRESPONDANCE

47. AUTRES ITEMS

- ACCEPTATION DEROGATION MINEURE : MONSIEUR DANIEL MERCIER
- FERMETURE DE RUE : COURSE DE TACOS (FETE DU TRAVAIL)
- EMBAUCHE : EMPLOYE REGULIER
- PEPINE : POULIE DE BALANCE
- MODALITE DE PAIEMENT : VENTE DE TERRAIN (MONSIEUR MARTIN ROY)
- INSTALLATION DE FANIONS ET NETTOYAGE DE FOSSE : SOLEIL EN FLEURS ET FESTIVALS INC.
- AIRE DE STATIONNEMENT : CAMION LOURD
- DEMANDE D'UN CONTRIBUABLE : RANG GRAND SHENLEY
- AMENAGEMENT ABORDS DU RUISSEAU FOLEY/BRANCHE EST
- NETTOYAGE DE FOSSE : RANG 9
- DIXIEME RANG : AMENAGEMENT ACCOTEMENT
- GRAND SHENLEY : ACCOTEMENT RUISSEAU FOLEY

48. PERIODE DE QUESTIONS

49. CLOTURE DE LA SESSION

3. DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 3 MAI 2005 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 19 MAI 2005

2005-06-167

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux de la session régulière du 3 mai 2005 et de la séance d'ajournement du 19 mai 2005;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité d'accepter les procès-verbaux de la session régulière du 3 mai 2005 et de la séance d'ajournement du 19 mai 2005 rédigés par la Directrice Générale - Secrétaire-Trésorière en apportant les précisions suivantes :

PROCES-VERBAL DE LA SESSION REGULIERE DU 3 MAI 2005

PAGE 1249

16. AUTORISATION INSTALLATION DE PONCEAUX : 257, RANG LE PETIT-SHENLEY (MADAME FRANCE TALBOT)

Dans la conséquence, troisième paragraphe, il faut biffer le mot Est et le remplacer par **Sud**.

17. PRÉPARATION DU BOULEVARD ENNIS

Dernière phrase, il faut changer le mot maximum pour **minimum**.

PAGE 1251

26.1) POMPES HORS D'USAGE/VIEILLES BRIQUES

Dans la conséquence quatrième ligne, il faut déplacer le bout de phrase suivant : « à Monsieur Ovila Boucher » à la troisième ligne après de vendre.

4. VISITE : MOISSON BEAUCE

Le présent point ne peut être présenté aux membres du conseil par les personnes responsables de l'organisme étant donné un conflit d'horaire. Il est donc remis à une session ultérieure.

5. SOUMISSION : ASPHALTE

2005-06-168 **Considérant** qu'en vertu de la résolution 2005-05-131, des appels d'offres sur invitation pour le rapiéçage et le pavage de parties rues furent adressés à deux entrepreneurs ;

Considérant que la municipalité a reçu deux soumissions et elles se lisent comme suit :

PAVAGE JEAN-LUC ROY INC.

Paveuse : 86.80\$/tonne métrique, plus les taxes applicables

Râteau : 147.00\$/tonne métrique, plus les taxes applicables

PAVAGE SARTIGAN

Paveuse : 89.00\$/tonne métrique, plus les taxes applicables

Râteau : 154.50\$/tonne métrique, plus les taxes applicables

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité de retenir la plus basse soumission soit celle de Pavage Jean-Luc Roy Inc. tel que décrite en préambule.

6. SOUMISSION : FHAUCHEUSE

2005-06-169 **Considérant** qu'en vertu de la résolution 2005-05-141, la municipalité a reçu quatre soumissions pour la vente de la faucheuse ;

Considérant que les membres du conseil jugent que les montants offerts ne répondent pas à leurs attentes ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Daniel Mercier, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité de rejeter l'ensemble des soumissions et d'aviser les employés municipaux de déplacer ladite faucheuse à l'arrière du garage municipal (289, route Shenley Ouest).

7. CONTRAT DE PROPRIÉTÉ : RUES GAGNÉ/LAPOINTE

2005-06-170 **Considérant** qu'en vertu du règlement (numéro 292) de verbalisation de la rue Gagné, la municipalité est propriétaire de bandes de terrain;

Considérant l'importance de faire reconnaître ledit droit de propriété par acte notarié ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur André Champagne et résolu à l'unanimité de mandater Maître Paul Poirier pour dresser le contrat de propriété conditionnellement à la concordance des mesures données en vertu du règlement numéro 292 de verbalisation ; ledit règlement fait partie intégrante de la présente résolution.

8. RÉFECTION ASPHALTE : ROUTE 269 (ST-MARTIN/LA GUADELOUPE)

2005-06-171 **Considérant** que le tronçon de la route 269 Saint-Martin/La Guadeloupe est grandement détérioré ;

Considérant qu'une réfection majeure s'impose ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité d'adresser la présente résolution au Ministère des Transports ainsi qu'à Madame Diane Leblanc, Députée de Beauce-Sud afin que la réfection du tronçon cité en préambule soit intégrée dans la planification des travaux à faire prochainement et de demander, par le fait même, que la réfection dudit tronçon soit faite d'un tout ou dans un intervalle ne dépassant pas un an.

9. NOMINATION RESPONSABLE : APPLICATION DES RÉGLEMENTS DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE

2005-06-172 **Considérant** la démission de Monsieur Lucien Gilbert à titre d'inspecteur en bâtiment et environnement ;

Considérant que notre municipalité n'a pas nommé, par résolution, un nouvel inspecteur pour l'application des règlements de contrôle intérimaire (RCI) ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Daniel Mercier, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité de retenir les services du fonctionnaire responsable à la M.R.C. de Beauce-Sartigan pour l'application des règlements de contrôle intérimaire (RCI) (1996-47 : Règlement relatif au déboisement / 2001-57 : Règlement relatif à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables / 2002-61 : Règlement relatif à la gestion de la zone agricole permanente de la M.R.C. de Beauce-Sartigan) pour les dossiers ponctuels.

10. NOMINATION ÉLU RESPONSABLE : SÉCURITÉ CIVILE

2005-06-173 **Considérant** que suite à la démission de Monsieur François Carrier, conseiller au siège numéro 6, aucun élu n'avait été nommé à titre de responsable de la sécurité civile ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité de nommer Monsieur Daniel Mercier, conseiller au siège numéro 3, responsable de la sécurité civile.

11. NOMINATION RESPONSABLE : PRÉVENTION ALCOOL

2005-06-174 **Considérant** la mise sur pied d'un programme ayant pour titre **Sans Génie Je risque mon permis et ma vie** ;

Considérant que ledit programme offre aux contribuables de notre localité le service de raccompagnement, lors de festivités ;

Considérant que pour ce faire, l'organisme a besoin d'un responsable par municipalité pour répertorier les différents festivals et organiser ledit service;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité de nommer soit Monsieur Renaud Champagne ou Monsieur Denis Poulin, celui qui acceptera, à titre de responsable de notre localité dans le cadre du programme susmentionné.

12. AUTORISATION D'INSTALLATION DE PONCEAU (MESSIEURS ANDRÉ ET YVAN DUBÉ)

2005-06-175 **Considérant** que Messieurs André et Yvan Dubé demandent à la municipalité l'autorisation d'installer un ponceau de dix-huit (18) pouces de diamètre par quatre cent soixante (460) pieds long en plastique double parois afin de fermer la devanture de leur propriété située près de l'usine d'épuration, neuvième rang;

Considérant que l'inspecteur municipal s'est rendu sur les lieux et atteste la conformité des travaux projetés ;

Considérant que l'inspecteur municipal n'a pas respecté les règlements 12-2001 et 25-2002 prescrivant les normes pour l'installation des ponceaux ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité

D'autoriser Messieurs André et Yvan Dubé, à fermer la devanture de leur propriété et l'installation de ponceaux pour les entrées en respectant les règlements numéro 12-2001 et 25-2002 et faisant partie intégrante de la présente résolution.

13. MISE EN DEMEURE : NETTOYAGE DES ÉGOÛTS SANITAIRES – RUE LABRECQUE

2005-06-176 **Considérant** que la municipalité a reçu une mise en demeure en date du 25 mai 2005.

Considérant que ledit contribuable demande le nettoyage des égouts sanitaires à partir du trou d'homme de la rue Labrecque jusqu'à celui de la rue Jobin, et ce, au cours du mois de juin, soit avant la période des orages violents ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur André Champagne et résolu à l'unanimité de retenir les services de la compagnie Sarp Drainamar pour le nettoyage du tronçon susmentionné, de la station de pompage du Boulevard Ennis et de tout autre secteur problématique.

La balance des trous d'homme devra être nettoyée avec la cuillère par Monsieur Marc Faucher.

14. PRÊT FISCHER : RÉOLUTION 381-89

2005-06-177 Il est proposé par Monsieur Daniel Mercier, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité de modifier la résolution 381-89 en interdisant le prêt du « fischer » lors des heures d'ouverture des centres commerciaux ; Advenant que la municipalité doive prêter ledit « fischer », le contribuable sera facturé pour les heures de travail de l'employé municipal ayant l'obligation de demeurer sur les lieux, lors de l'utilisation dudit instrument ; de graduer ledit « fischer » afin de faciliter la prise de données.

15. USINE D'ÉPURATION : ARROSAGE (ROUND UP)

2005-06-178 **Considérant** les recommandations de Monsieur André Ruel, technicien en eau et assainissement du Ministère des Affaires Municipales et des Régions, d'arroser au round up les abords des bassins d'épuration pour la destruction des végétaux nuisibles ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité de retenir les services de Monsieur Jacques Fortin ou de Monsieur François Carrier, tous deux détenteurs de permis, pour l'arrosage, au round up, des abords des bassins d'épuration.

16. ÉCHANTILLONNAGE : PUIS RÉEL/PUIS D'OBSERVATION

2005-06-179 **Considérant** que pour observer la réglementation de la mise aux normes, la municipalité doit faire analyser à chaque année l'eau des puits réel et d'observation ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité d'autoriser les dépenses liées à l'analyse de l'eau potable des puits réel et d'observation.

17. DEMANDE D'AUTORISATION : CONDUITE DE DIX POUCES

2005-06-180 Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité de préciser dans la résolution 2005-05-129 que les travaux projetés pour la conduite de dix pouces consistent à raccorder le nouveau réservoir (citerne) au réseau de la rue Principale en empruntant le même tracé (servitude) que la conduite de l'ancien réservoir à ciel ouvert.

B) OFFRE DE SERVICES GLD : SERPENTIN

2005-06-181

Considérant qu'en vertu de la résolution 2005-05-129, le Groupe GLD, Experts-Conseils, fut mandaté pour la réalisation d'une demande d'autorisation au Ministère de l'Environnement afin d'obtenir une aide financière du Ministère des Affaires Municipales et des Régions pour la mise en place d'un serpentín afin de se conformer au règlement de l'eau potable ;

Considérant que le Groupe GLD, Experts-Conseils, présente un offre de services comprenant les honoraires pour la demande d'accord de principe au MDDEP ainsi que la conception des plans et devis ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Daniel Mercier, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services du Groupe GLD, Experts-Conseils, mais d'opter pour la première partie soit la demande d'accord de principe au MDDEP qui consiste à :

Préparation des dossiers justificatifs soit rapport technique et formulaire de demande d'autorisation comprenant les informations suivantes :

- historique et justifications des besoins en eau ;
- vérification du volume de réserve ;
- validation du puits (qualité et quantité) ;
- calculs de la conduite de CT incluant débit, température, pH et temps de contact.

Coût : Ingénieur senior :	18 h à 100 \$:	1 800\$
Technicien principal :	8 h à 75 \$:	600\$
Technicien intermédiaire :	12 h à 55 \$:	660\$
Auxiliaire technique :	8 h à 40 \$:	<u>320\$</u>

Total : 3 380\$

Total proposé : 2 400\$

DE négocier afin d'obtenir le total proposé soit 2 400\$.

18. RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT : CONSERVATION OU NON DE L'ARTICLE 5.4 – CONTRIBUTION POUR FIN DE PARCS

2005-06-182

Considérant que la M.R.C. de Beauce-Sartigan souhaite connaître l'intention de la municipalité sur la conservation ou non de l'article 5.4 du règlement de lotissement – Contribution pour fin de parcs ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur André Champagne, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité de conserver dans nos règlements d'urbanisme, section règlement de lotissement, l'article 5.4 Contribution à des fins de parcs ou de terrains de jeux.

19. DEMANDE DE CONTINGENT DE MISE EN MARCHÉ

2005-06-183

Considérant qu'à chaque année, le Syndicat des producteurs de bois de la Beauce demande à la municipalité, son besoin en contingent de mise en marché ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité de ne pas demander de contingent de mise en marché pour l'année 2005.

20. INTERNET HAUTE VITESSE : SANS FIL

Dans l'attente, de l'avancement du dossier de la fibre optique, ce point est reporté à une session ultérieure.

21. RENCONTRE MRC : FIBRE OPTIQUE

Madame Hélène Poirier, mairesse, fait un bref compte-rendu de la réunion du 4 juin 2005.

22. DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE : FIBRE OPTIQUE

2005-06-184

Considérant que dans le projet d'implantation, d'exploitation et d'utilisation d'un réseau de télécommunication à large bande (fibre optique) plusieurs étapes doivent être respectées;

Considérant que les municipalités ayant manifesté leurs intentions d'adhérer audit projet doivent maintenant renoncer au préavis de quatre-dix (90) jours prévu à l'article 10 du Code municipal et consentir à ce que la M.R.C. de Beauce-Sartigan déclare sa compétence ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité

DE renoncer au préavis de quatre-dix (90) jours prévu à l'article 10 du Code municipal et de consentir à ce que la M.R.C. de Beauce-Sartigan déclare sa compétence conditionnellement à la modification de la résolution de la M.R.C. de Beauce-Sartigan # 2005-05-106 au troisième paragraphe de la conséquence en ajoutant à la deuxième ligne après façon importante « **ne dépassant pas dix (10) pour cent** » et en changeant à l'avant dernière ligne le verbe pourrait pour **devra** ;

DE retirer dudit projet les sites excédentaires soit : le bâtiment de chloration (496, rang Grand Shenley) ainsi que les usines d'épurations (400, Neuvième rang).

23. DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'ÉQUIPEMENT SUPRALOCAL – CENTRE AQUATIQUE ET RÉCRÉATIF DE LA HAUTE – BEAUCE

2005-06-185

Considérant que la M.R.C. de Beauce-Sartigan a reçu copie d'une demande de reconnaissance à titre d'équipement supralocal du Centre aquatique et récréatif de la Haute-Beauce ;

Considérant que cinq municipalités (Municipalité de Saint-Ephrem-de-Beauce, Saint-Honoré-de-Shenley, Saint-Hilaire-de-Dorset, Saint-Évariste-de-Forsyth et La Guadeloupe) de la M.R.C. sont visées par cette demande dont notre municipalité ;

Considérant que la M.R.C. souhaite connaître la position de notre municipalité et son argumentaire qui motive la décision ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité de répondre négativement à cette demande étant donné les difficultés que la municipalité éprouve, à l'heure actuelle, à supporter les

équipements locaux tel que l'Aréna, parc de jeux, événement d'envergure régionale, etc. ;

DE plus, les membres du conseil considèrent ignorer les impacts des engagements qu'ils s'appêtent à prendre.

24. MOTION DE FÉLICITATIONS : INDUSTRIE BOURGNEUF

2005-06-186 Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité d'adresser une motion de félicitations à Monsieur Bilodeau de l'Industrie Bourgneuf pour le prix reçu.

25. PROJET DRAINAGE RUE MERCIER/POULIN : SALAIRE DES EMPLOYÉS/GÉNÉRAL

2005-06-187 Il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité d'imputer au fond général les salaires des employés pour les travaux du projet de drainage des rues Mercier/Poulin.

26. POMPAGE PUIITS GILLES DUBÉ : FACTURE/GÉNÉRAL

2005-06-188 Il est proposé par Monsieur André Champagne, appuyé par Monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité d'imputer au fond général la facture de chez A. Champagne inc. numéro 353325 au montant de 22.97 taxes incluses pour l'achat d'un boyau servant au pompage du puits de Monsieur Gilles Dubé étant donné la contamination de celui-ci par l'entreposage des fondants de la Municipalité.

27. BALAYAGE DE RUE : FACTURE MTQ

2005-06-189 **Considérant** que le Ministère des Transports a adressé à chaque municipalité, une lettre stipulant qu'aucun budget n'était disponible, en 2005, pour le balayage de rue;

Considérant que des informations furent prises auprès de Ville Saint-Georges ;

Considérant que ladite ville a reçu l'accord du Ministère des Transports pour la facturation des travaux de balayage de rue effectués sur les routes sous leur juridiction ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité de facturer au Ministère des Transports, le balayage de la route 269 qui est sous leur juridiction.

28. DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE À LA FIN DE LA PÉRIODE QUATRE

La Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière dépose et présente le rapport budgétaire de la municipalité à la fin du mois de mai 2005.

29. COMPTES DU MOIS

2005-06-190 Les comptes du mois de mai sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par Monsieur Daniel Mercier, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer pour le mois de mai 2005 au montant de 67 010.89\$, soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil. Les comptes payés représentent 8 365.17\$, les comptes à payer représentent 42 380.41\$ tandis que les salaires nets plus les allocations de dépenses s'élèvent à 16 265.31\$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Code municipal **Article 961**

Je, soussignée, Edith Quirion, directrice générale - secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2005 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 2005-06-190.

Edith Quirion, D. G. - Sec.-Trés.

30. FOSSÉ GRAND SHENLEY : MARTEAU HYDRAULIQUE

2005-06-191 **Considérant** le nettoyage des fossés dans le rang Grand Shenley ;

Considérant la présence d'écran de cap ;

Considérant qu'il est nécessaire de retenir les services d'un marteau hydraulique pour briser lesdits écrans de cap à différents endroits dans les fossés du rang Grand Shenley ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Daniel Mercier, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité de retenir les services du marteau hydraulique de Doris Drouin, entrepreneur en excavation, afin que les écrans de cap soient brisés dès la fin des travaux de nettoyage des fossés.

B) RECHARGEMENT DES RANGS : TRANSPORT DU GRAVIER / ABAT-POUSSIÈRE

2005-06-192 Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité

D'autoriser la Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière, Madame Edith Quirion, à retenir les services de toutes les compagnies de transport de gravier de la municipalité pour le rechargement des rangs ;

DE fixer le nombre de voyage de gravier de la façon suivante :

- Quatrième rang Sud : 30 voyages
- Sixième rang Sud : 50 voyages
- Grand Shenley : 150 voyages
- Dixième rang : 15 voyages

**31. PARC INDUSTRIEL : FORME DE CHEMIN/AMÉNAGEMENT
ENTRÉE : LUCIEN GILBERT**

2005-06-193 **Considérant** la vente d'un terrain dans le Parc Industriel, plus précisément dans la rue des Entreprises ;

Considérant qu'il est maintenant essentiel de poursuivre la construction de l'assiette de ladite rue ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité de retenir les services Doris Drouin, entrepreneur en excavation, pour la construction d'une partie de l'assiette de rue, de la rue des Entreprises, ainsi que la finition de l'aménagement de l'entrée du terrain vendu à Monsieur Lucien Gilbert ;

DE coordonner lesdits travaux avec ceux du nettoyage des abords du ruisseau Foley branche Nord/Sud afin d'utiliser le matériel pour la construction de ladite assiette de rue.

32. AMÉNAGEMENT ENTRÉE : LUCIEN GILBERT

Ce sujet fut traité au point 31.

**33. ABAISSMENT PONCEAU JONCTION : RUE
LACHANCE/GRÉGOIRE**

2005-06-194 **Considérant** que le ponceau situé à la jonction des rues Lachance et Grégoire est trop haut et crée un cahot sur la chaussée;

Considérant que l'eau des fossés stagne favorisant ainsi le développement d'insectes dans ce secteur ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur André Champagne, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité de retenir les services de Doris Drouin, entrepreneur en excavation, pour abaisser le ponceau à la jonction des rues Lachance et Grégoire jusqu'à la canalisation du ruisseau Foley et d'ajuster les fossés avoisinants en conséquence.

34. DRAINAGE RUE CHAMPAGNE SUD

Dans l'attente de la signature du contrat d'achat des bandes de terrains discutées au point 7 du présent procès-verbal, ce sujet est remis à une session ultérieure afin de vérifier la possibilité d'effectuer les travaux sur la propriété municipale.

35. TROTTOIR : DOMINION GRIMM

2005-06-195 **Considérant** que suite aux travaux du ruisseau Foley – Branche Nord-Sud, une partie du trottoir face au commerce de Dominion Grimm est défectueux;

Considérant que ledit commerce ferait paver prochainement leur cour;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité de demander à Dominion Grimm de faire évaluer par leur compagnie de pavage, le coût relié au pavage

du trottoir; de défrayer lesdits coûts et d'autoriser Dominion Grimm à enlever, si nécessaire, les pierres de trottoir restantes avant de paver.

36. CONSTRUCTION ASSIETTE DE RUE : RUE JOLICOEUR/MERCIER

2005-06-196 **Considérant** qu'une partie des rues Jolicoeur et Mercier doivent être pavées;

Considérant que pour ce faire les assiettes de rues doivent être préparées;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité de retenir les services de Doris Drouin, entrepreneur en excavation, pour la construction des parties des assiettes de rues restantes, des rues Jolicoeur et Mercier, en vertu du règlement numéro 311; le matériel (pierre) doit provenir de la carrière exploité par Pavage Abénakis en vertu de la résolution 2005-05-160 ; la terre de rebut de la rue Jolicoeur sera disposée chez Monsieur André Quirion avec son accord, quant à celle provenant de la rue Mercier, elle sera disposée dans le Parc Industriel du Sixième rang Nord.

37. VALVE : USINE D'ÉPURATION

2005-06-197 **Considérant** que Monsieur André Ruel, technicien en eau et assainissement pour le Ministère des Affaires Municipales et des Régions, accompagné des employés municipaux ont procédé à une vérification des équipements de l'usine d'épuration et ont constaté que plusieurs valves étaient brisées;

En conséquence, il est proposé par Monsieur André Champagne, appuyé par Monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat des valves et des équipements nécessaires pour les réparations.

38. CAMIONS : PEINTURE DES ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES

2005-06-198 **Considérant** qu'en vertu de la résolution 2005-05-164, une recherche de prix devait être effectuée auprès des entrepreneurs de la municipalité pour la peinture des équipements mécaniques;

Considérant qu'un seul des trois fournisseurs a répondu à l'invitation;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité de retenir les services de Monsieur Georges-Edouard Quirion au coût de trente (30) dollars / heure plus le matériel nécessaire pour la peinture des équipements mécaniques des camions.

39. CAMION # 1 : ÉCHANGE D'ATTELAGE

Ce point est remis au prochain comité de travail afin que la Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière, Madame Edith Quirion, s'informe de la possibilité d'un échange entre l'attelage actuel sur le camion et un Kit attache.

40. ÉVALUATION : SOUFFLANTE

Ce point est remis au prochain comité de travail étant donné que l'administration n'a toujours pas reçu de réponse de la compagnie.

41. VENTE : CLÔTURE

2005-06-199

Considérant qu'un contribuable serait intéressé à acquérir la vieille clôture qui délimitait, jadis, la propriété municipale et celle de Madame Thérèse Lachance;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'autoriser la vente de la clôture susmentionnée au coût de dix (10) dollars.

42. VENTE : BORNE-FONTAINE

Ce point est rejeté. Les membres du conseil souhaitent conserver la totalité des bornes-fontaines usagées.

43. VACANCES : EMPLOYÉS DE BUREAU

2005-06-200

Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité d'autoriser Mesdames Francine Talbot, D. G. adjointe/Sec.-Très. adjointe et Edith Quirion, D. G./Sec.-Très. à prendre leurs semaines de vacances selon l'horaire suivante :

Francine Talbot, D. G. adjointe/Sec.-Très. adjointe : 17 juillet 2005
24 juillet 2005

En ce qui a trait à la prise des deux autres semaines de vacances, Madame Talbot est autorisée à les prendre, les vendredis après-midi selon les besoins du bureau.

Edith Quirion, D. G./Sec.-Très : 10 juillet 2005.

44. RAPPORT DU CONSEIL DES MAIRES A LA MRC

Madame Hélène Poirier, mairesse, résume les principaux points discutés à la table des maires lors de la dernière réunion de la MRC.

45. RAPPORT DU DELEGUE A LA REGIE INTERMUNICIPALE

Madame Hélène Poirier, mairesse et déléguée à la Régie Intermunicipale, résume les principaux points discutés à la session régulière de la Régie Intermunicipale.

46. CORRESPONDANCE

La Directrice Générale - Secrétaire-Trésorière, Madame Edith Quirion, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois de mai 2005. Elle fait lecture de certaines lettres suite aux demandes des élus.

47. AUTRES ITEMS

- **ACCEPTATION DEROGATION MINEURE : MONSIEUR DANIEL MERCIER**

2005-06-201 **Considérant** que les membres du Comité consultatif d'urbanisme se sont réunis afin d'étudier la demande de dérogation mineure de Monsieur Daniel Mercier ;

Considérant que Monsieur Mercier souhaite lotir sa propriété et demande une dérogation mineure pour la marge de recul latérale afin que le garage situé au Sud n'empiète pas dans la cour arrière de la maison ;

Considérant que le projet de Monsieur Mercier ne respecte pas la marge de recul latérale pour le garage situé au Sud (rang 7 Sud) ;

Considérant que ce Comité a émis une recommandation au Conseil municipal d'autoriser cette dérogation mineure et recommande à Monsieur Mercier de procéder par acte notarié ;

Considérant l'affichage aux endroits prévus et la publication d'un avis public dans un journal régional à l'effet qu'une assemblée publique se tiendrait le 7 juin 2005 à 19h00 à la salle du conseil de façon à ce que tout intéressé puisse se faire entendre par le conseil relativement à cette demande ;

Considérant qu'aucun contribuable ne s'est présenté ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité d'accueillir les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la dérogation mineure de Monsieur Daniel Mercier lui permettant de lotir sa propriété tel qu'expliqué en préambule.

Monsieur Luc Poulin, conseiller au siège numéro 1, quitte la table des élus à 22h56.

- **FERMETURE DE RUE : COURSE DE TACOS (FETE DU TRAVAIL)**

2005-06-202 **Considérant** qu'un groupe de contribuables souhaite tenir une course de tacos dans la rue Champagne Sud à la Fête du Travail ;

Considérant que la municipalité doit autoriser la fermeture de ladite rue pour la tenue dudit événement ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur André Champagne et résolu à l'unanimité d'autoriser la fermeture de la rue Champagne Sud afin de permettre la tenue de la course de Tacos à la Fête du Travail.

- **EMBAUCHE : EMPLOYE REGULIER**

Monsieur Luc Poulin, conseiller au siège numéro 1, revient à la table des élus. Il est 22h58.

2005-06-203 **Considérant** que suite aux informations obtenues, aux façons de faire de la M.R.C de Beauce-Sartigan et aux recommandations de notre consultant, il est préférable d'adopter une résolution, à la fin de la période de probation d'un employé, pour le reconnaître employé régulier ;

Considérant que suite aux nombreuses discussions, constatations et commentaires reçus, aucun élément ne permet aux membres du conseil de reconnaître, à titre d'employé régulier, Monsieur Jean-Philippe Langlois ;

Considérant que le travail effectué par Monsieur Langlois, pendant sa période de probation, ne correspond pas aux attentes des membres du conseil ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité de congédier Monsieur Jean-Philippe Langlois pour les raisons mentionnées en préambule.

Monsieur Daniel Mercier, conseiller au siège numéro 3, quitte la table des élus à 22h58 et revient à 22h59.

- **PEPINE : POULIE DE BALANCE**

2005-06-204 **Considérant** que la poulie de balance sur la pépîne est brisée ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Daniel Mercier, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'une poulie de balance.

- **MODALITE DE PAIEMENT : VENTE DE TERRAIN (MONSIEUR MARTIN ROY)**

2005-06-205 **Considérant** qu'en vertu de la résolution 2004-09-375, la municipalité vend à Monsieur Martin Roy une bande de terrain de vingt-cinq (25) pieds de large par quatre-vingt-quatorze (94) pieds de profondeur située au 433, rue Principale ;

Considérant que les membres du conseil offrent la possibilité à Monsieur Roy de payer ledit terrain en trois versements égaux soit un versement par mois pendant trois mois ;

Considérant que Monsieur Roy souhaite se prévaloir de ce privilège ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité d'accorder à Monsieur Martin Roy la possibilité de payer en trois versements égaux soit un versement par mois pendant trois mois pour l'achat du terrain susmentionné.

- **INSTALLATION DE FANIONS ET NETTOYAGE DE FOSSE : SOLEIL EN FLEURS ET FESTIVALS INC.**

2005-06-206

Il est proposé par Monsieur Daniel Mercier, appuyé par Monsieur André Champagne et résolu à l'unanimité d'acquiescer à la demande de l'organisme sans but lucratif, Soleil en Fleurs et Festivals Inc., et d'autoriser l'installation des fanions dans les poteaux électriques, ladite pose sera effectués par les employés municipaux (contribution du milieu) et de mandater, par le fait même, un entrepreneur en excavation possédant une petite pelle pour le nettoyage du fossé de la station de pompage Ennis.

- **AIRE DE STATIONNEMENT : CAMION LOURD**

Ce point est remis au prochain comité de travail afin que la Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière, Madame Edith Quirion, s'informe de la façon de faire dans la municipalité de Saint-Gédéon de Beauce.

- **DEMANDE D'UN CONTRIBUABLE : RANG GRAND SHENLEY**

Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière fait lecture d'une lettre adressée à la municipalité concernant le bris de la rive d'un lac situé au Grand Shenley, lors des travaux de nettoyage des fossés. Le contribuable en question demande de remettre les lieux en état. Après délibérations, les membres du conseil iront vérifier sur les lieux, l'ampleur des dégâts, mercredi le 8 juin 2005. Une entente sera négociée avec le propriétaire et les réparations suivront, si nécessaire, immédiatement, étant donné la présence de la pelle sur les lieux.

- **AMENAGEMENT ABORDS DU RUISSEAU FOLEY/BRANCHE EST**

2005-06-207

Considérant que suite aux travaux de réfection de la canalisation du ruisseau Foley - branche Est, des travaux de terrassement sur les propriétés riveraines s'imposent, et ce, en vertu des ententes conclues avant lesdits travaux de réfection;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Daniel Mercier, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité

DE retenir les services de Monsieur Mario Lagueux pour une rémunération de quinze (15) dollars l'heure ;

D'autoriser Monsieur Lagueux à utiliser son tracteur personnel pour lesdits travaux et de payer les heures travaillées ;

D'autoriser l'achat des matériaux et les équipements (tracteur avec pelle) nécessaires pour lesdits travaux ;

D'autoriser l'achat de cèdres auprès de la Ferme Claude Bilodeau et Fils pour le remplacement de la haie de Madame Julie Parent en vertu de l'entente signée ;

DE mandater Monsieur André Buteau, entrepreneur en excavation, pour le remplacement de l'empierrement.

- **NETTOYAGE DE FOSSE : RANG 9**

D'aviser les employés municipaux de couper les branches dans le fossé face à la propriété de Ferme Lait Dubé dans le neuvième rang, au cours du mois d'août.

- **DIXIEME RANG : AMENAGEMENT ACCOTEMENT**

2005-06-208

Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'autoriser l'installation de cinq (5) barres de tuyaux de béton de vingt-quatre (24) pouces de diamètre au coin du Dixième rang côté Ouest afin d'y déposer de la terre de remplissage pour surélever le terrain et le rendre plus sécuritaire ; Lesdits travaux sont autorisés à condition qu'il reste de l'argent au budget et que les fossés du Dixième rang soient nettoyés ;

DE replacer les blocs de béton (à la tête du ponceau) du côté Est dudit rang ;

D'autoriser Madame Hélène Poirier, mairesse et Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière, à signer l'entente avec les propriétaires afin de réaliser lesdits travaux.

- **GRAND SHENLEY : ACCOTEMENT RUISSEAU FOLEY**

L'année dernière (été 2004), une rigole avait été asphaltée près de la route du rang Grand Shenley afin de mettre fin à l'érosion et de conduire l'eau dans le ruisseau Foley. Suite à une vérification, la rigole est intacte, mais l'accotement s'affaisse du côté du propriétaire riverain. Les membres du conseil demandent que le propriétaire soit avisé de procéder aux réparations.

48. PERIODE DE QUESTIONS

En l'absence de visiteurs, aucune question n'est posée aux membres du conseil.

49. CLÔTURE DE LA SESSION

2005-06-209

Il est proposé par Monsieur André Champagne, appuyé par Monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité de mettre fin à la session. Il est 23h45.

HÉLÈNE POIRIER, MAIRESSE

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.

